

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

#### Stratégie Europe Actions ISR (FR0013442365)

**INITIATEUR** : APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL.

**SITE INTERNET** : [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com)

**APPELEZ LE** : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

**DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT** : 21 avril 2023

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

#### TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

#### DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

#### OBJECTIFS

**Classification AMF** : Actions des pays de l'Union européenne.

**Indicateur de référence** : MSCI EUROPE Index (EUR) (Net) (code BLOOMBERG : M7EU INDEX).

**Description des objectifs et de la politique d'investissement** : Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Roche Brune Europe Valeurs Responsables (anciennement Roche-Brune Europe Actions - Le FCP sera investi dans la part IXL de l'OPCVM maître - Code ISIN : FR0013213154), le solde en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître à savoir il est d'« obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice de référence, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement en actions cotées sur les grands marchés européens, en adoptant une logique ISR. Pour atteindre son objectif de gestion, le fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société Roche-Brune AM dénommée M.U.S.T.<sup>®</sup> (Measurement Under Standardized Tools) visant la sélection d'actions (stock picking) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital. » La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

**Caractéristiques essentielles du fonds maître** : le portefeuille est investi :

*Le Fonds ROCHE-BRUNE EUROPE VALEURS RESPONSABLES est principalement investi dans des actions de sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union Européenne et dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros.*

*La gestion limite ses investissements à :*

*25 % de son actif net dans des valeurs en devises de pays de l'Union Européenne (Couronne Danoise (DKK), Couronne Suédoise (SEK) et éventuelles autres devises de l'Union européenne) ;*

*25% de son actif net dans des valeurs internationales en dehors de l'Union Européenne (Franc Suisse (CHF), Livre Sterling (GBP), Couronne Norvégienne (NOK) et éventuelles autres devises de pays hors Union européenne) ;*

*Le Fonds pourra ainsi être exposé à un risque de change en conséquence de ces investissements. Le risque de change sur des devises autres que celles de l'Union européenne est limité à 25 % maximum de l'actif net du Fonds.*

*Le Fonds bénéficie d'une gestion fondée sur une méthodologie de sélection d'un nombre limité d'actions (stock picking pur) grâce à l'utilisation de critères micro-économiques fondamentaux. Le Fonds n'a pas pour vocation de répliquer, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel, la composition d'un quelconque indicateur de référence.*

*La philosophie de gestion développée par la société de gestion repose sur la conviction qu'il est possible en analysant finement les données comptables des entreprises de mesurer leur degré d'attractivité et d'établir des comparaisons à l'intérieur de groupes de sociétés comparables (peers group). Un portefeuille constitué de sociétés attractives, acquises à un prix raisonnable, devrait donc produire sur longue période une performance supérieure à la moyenne.*

*La sélection de valeurs via la méthodologie propriétaire M.U.S.T.<sup>®</sup>, outil d'aide à la décision qui se fonde sur :*

*L'analyse fondamentale des entreprises selon les notes d'attractivité et de RMV (Return on Market Value) ;*

*Une analyse qualitative est ensuite conduite par les gérants sur les valeurs sélectionnées par M.U.S.T.<sup>®</sup> :*

- *Analyse fondamentale des indicateurs financiers historiques et prospectifs clés menée par les gérants,*
- *Une analyse ISR intégrant des critères ESG selon la méthode décrite dans la partie « Approche ISR » ci-après,*
- *Une analyse des actifs immatériels de l'entreprise,*
- *Une analyse des risques propres à chaque valeur.*

*Ces critères d'analyse ne sont pas exhaustifs.*

*Une construction de portefeuille disciplinée, en termes de nombre de valeurs et de poids des titres dans l'actif net*

*La construction de portefeuille est davantage fondée sur les performances économiques de l'entreprise que sur ses ratios comptables et boursiers. La répartition du portefeuille peut faire l'objet d'ajustements pour éviter toute concentration non fondée sur un secteur d'activité ou sur des tailles de capitalisations boursières jugées trop peu liquides.*

La stratégie de gestion vise une large diversification en termes de secteurs d'activité, de pays de l'Union Européenne, de taille de capitalisation boursière dès lors qu'elles sont supérieures à 300 millions d'euros et de style de valeurs (value / growth).

L'exposition du Fonds au marché des actions pourra fluctuer de 60 % minimum à 120 % maximum de l'actif net.

Les gérants pourront utiliser à la marge des futures à des fins de couverture ou d'exposition à des secteurs donnés (secteur financier sur lequel nous avons fait le choix de ne pas faire de sélection de titres).

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA), et sera donc investi au minimum à 75 % dans des titres éligibles au PEA.

### Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR Du FCP Maître:

#### Référentiel ESG Méthodologie basée sur les notations Sustainalytics – ESG Risk Rating

Soutenue et menée par toute l'équipe de gestion, notre analyse ISR intègre depuis 2009 une approche basée sur le risque ISR. La méthodologie retenue est celle de MSCI ESG. Cette notation associant risques et opportunités ESG est construite selon la logique suivante :

- Définition d'Enjeux ESG Matériels (définis et pondérés par industries, parmi une liste de 37 enjeux)
- Pour chaque enjeux définis, calcul d'une note à partir de l'exposition de l'entreprise au risque ou à l'opportunité et sa capacité à gérer cette exposition
- Les controverses sont prises en compte dans la notation
- Les notations sont « absolues » (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas normalisées par industrie)

Un comité Extra-financier se tient semestriellement afin d'étudier les éventuelles évolutions à prendre en compte pour notre stratégie ISR.

#### Processus et politique de gestion ISR

L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient en complément de l'approche M.U.S.T.<sup>®</sup> (analyse financière).

Les entreprises en portefeuille qui ne répondent pas à notre approche systématique :

- ne peuvent pas représenter plus de 10% de la poche actions
- doivent sortir de nos portefeuilles si un critère de notation ESG n'est pas rempli pendant plus de 6 mois

Sur la base de la méthodologie MSCI ESG par le risque, l'approche ISR de Roche-Brune intègre une notation qui vise à filtrer l'univers d'investissement :

- Des entreprises les moins bien notées en matière de thématiques ESG. Ainsi, nous n'investissons pas dans des sociétés
  - Dont la Notation ESG telle que mesurée par MSCI ESG est inférieure ou égale à 4.3/10
  - Dont la Notation E, S ou G telle que mesurée par MSCI ESG est inférieure à 2.5/10
  - Dont la Notation Carbon Emission telle que mesurée par MSCI ESG est inférieure à 6/10

- Des émetteurs les plus controversés. Ainsi, nous n'investissons pas dans des sociétés dont la note de controverse est égale à 0 sur 10.
- Des émetteurs répondant aux exclusions suivantes :
  - Sociétés non conformes au Global Compact
  - Sociétés non conformes aux Conventions d'Ottawa et d'Oslo\*
  - Sociétés ayant des liens avec les armes controversées
  - Divertissement pour adultes (> 25% du Chiffre d'Affaires)
  - Jeux d'argent (> 25% du Chiffre d'Affaires)
  - Tabac (> 25% du Chiffre d'Affaires)
  - Production d'énergie thermique au charbon (> 10% du Chiffre d'Affaires)
  - Exclusion des émetteurs disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique supérieure à 10 GW de production.
  - Produisant plus de 20 Mt de tonnes de charbon thermique par an.
  - Investissant dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon (mines, infrastructures, centrales).
  - Entreprises dont leurs revenus proviennent de l'huile de schiste, gaz de schiste et sables bitumineux (>10% du Chiffre d'affaires).

\*Cette exclusion s'impose à l'ensemble des sociétés de gestion françaises.

Cette approche systématique combinant note associant risques et opportunités ESG, controverses et exclusions est complétée d'une lecture qualitative d'indicateurs déterminants tels que la dynamique de la notation ESG, les perspectives d'évolution des controverses ou encore les risques/opportunités émanant des principaux critères les plus matériels.

Les actions sélectionnées peuvent appartenir à tout secteur. Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

#### Approche dérogatoire :

L'approche d'exclusion peut, le cas échéant, et sur la base d'une analyse rigoureuse validée en Comité mensuel ESG conduire à ajuster les notes proposées par MSCI ESG. Cette priorité donnée à la lecture qualitative sera limitée à 10% du nombre de valeurs en position dans le Fonds.

Un comité Extra-financier se tient semestriellement afin d'étudier les éventuelles évolutions à prendre en compte pour notre stratégie ISR.

Un comité ESG se tient mensuellement afin d'étudier les évolutions des notations de MSCI ESG. Ce Comité a également en charge la validation des analyses extra-financières d'émetteurs relatives au processus dérogatoire décrit plus haut.

#### Limites méthodologiques

Pour déterminer la qualité extra-financière des titres dans les portefeuilles, le fonds s'appuie sur la méthodologie ESG de MSCI et, en particulier, sur le score ESG Global dérivé de ce modèle. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OPC sont donc celles auxquelles MSCI est confronté dans le développement de son modèle de notation ESG. Ces limites sont de plusieurs types :

- Absence de données ou données incomplètes de la part des entreprises notées (par exemple celles relatives à leur capacité à gérer leurs risques ESG) : cette difficulté est atténuée par MSCI par l'utilisation de sources de données alternatives externes à l'entreprise pour alimenter son modèle de notation ;
- Quantité et qualité des données ESG à traiter par MSCI (flux d'information important en continu à intégrer dans le modèle MSCI) : cette difficulté est atténuée par MSCI par l'utilisation de l'intelligence artificielle et par le fait qu'un nombre important d'analystes travaillent à transformer les données brutes en données pertinentes.

Identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG traité en amont du modèle MSCI pour chaque secteur (et parfois pour chaque entreprise) : MSCI utilise une approche quantitative validée par les experts sectoriels et les commentaires des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG les plus pertinents pour un secteur donné. Par conséquent, il existe un risque que la société de gestion évalue incorrectement un titre ou un émetteur.

### Labellisation

L'OPC Maître Roche-Brune Europe VALEURS RESPONSABLES est labellisé par le Label ISR.

Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour ce FCP ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du

Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets du FCP.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com).

Le processus ISR ne s'applique pas à la poche monétaire du FCP.

**Autres informations** : La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.

**Affectation du résultat** : OPCVM de capitalisation.

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CACEIS Bank. Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : [www.apicil-asset-management.com](http://www.apicil-asset-management.com). Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : [am\\_distribution@apicil-am.com](mailto:am_distribution@apicil-am.com)). Ces documents sont disponibles en français.

**Conditions de souscriptions et de rachat** : Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour de bourse ouvré à Paris (J) à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 11h00. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés ou de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA). Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds maître.

### INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience du marché des actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans et accepter de supporter une perte totale du capital. Par le biais de cet investissement, l'investisseur s'expose à des investissements socialement responsables.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur :

**Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

**Risque de liquidité** : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles basée sur les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique